

Page: 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- · Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

Catégorie du procédé

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

· Emploi de la substance / de la préparation Produit de peinture

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH Adlzreiterstrasse 13, 85051 Ingolstadt Postfach 100127, 85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04 Fax + 49/ (0) 841 961 29 13 E-mail: office@brunox.com www.brunox.com

BRUNOX AG
Tunnelstrasse 6
CH - 8732 Neuhaus/SG

Tel. +41/ (0)55 285 80 80 Fax +41/ (0)55 285 80 81



Page: 2/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 1)

E-mail: office@brunox.com

www.brunox.swiss

· Service chargé des renseignements: Abteilung Produktsicherheit: Tel. +41/ (0)79 372 34 44

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxikologisches Informationszentrum CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16

Tel. +41/ 044 251 51 51

Notruf - CH, STIZ : 145 Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240 Notruf - BE - : 070 -245 245 EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112

Notruf - FR -: + 33 2 41 48 21 21; + 33 5 5696 4080; + 33 320 44 44 44; + 33 4 72 11 69 11;491

75 25 25; + 33 3 8332 36 36; 1 40 05 48 48;

+ 33 2 99 59 22 22; + 33 3 883 73 737; + 33 5 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- <u>Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008</u>
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 3)



Page: 3/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 2)

•	Conseils	de	prudence
---	----------	----	----------

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

<u>PBT:</u> Non applicable.<u>vPvB:</u> Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX

CAS: 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	10-<15%
EINECS: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119457435-35-XXXX		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	10-<25%
EINECS: 203-603-9	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX		
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	2,5-<10%
EINECS: 200-661-7	♦ Flam. Liq. 2, H225♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 67-64-1	acétone	2,5-<10%
EINECS: 200-662-2	♦ Flam. Liq. 2, H225♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	2,5-<10%
EINECS: 203-961-6	© Eve Irrit 2 H319	

(suite page 4)



Page: 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 3) 2,5-<10%

CAS: 64-18-6 acide formique

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Position et transport en position latérale stable.

Recourir à un traitement médical.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 5)



Page: 5/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 4)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 6)



Page: 6/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 5)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · <u>Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:</u>
 Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm

B SSc;

VME (France) Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

VL (Belgique) Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm

D:

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

SSc;

VME (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

VL (Belgique) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

D;

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

B SSc;



Page: 7/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 6)

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm VL (Belgique) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

CAS: 67-64-1 acétone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm

В;

VME (France) Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm

SSc:

VME (France) Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm

Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm

Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

CAS: 64-18-6 acide formique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 19 mg/m³, 10 ppm

Valeur à long terme: 9,5 mg/m³, 5 ppm

SSc;

VME (France) Valeur momentanée: 9 mg/m³, 5 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 19 mg/m³, 10 ppm

Valeur à long terme: 9,5 mg/m³, 5 ppm

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BAT (Suisse) 20 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton



Page: 8/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 7)

CAS: 67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 9)



Page: 9/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 8)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Ambré

<u>Odeur:</u> Caractéristique<u>Seuil olfactif:</u> Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 3,9

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 82 °C

· Point d'éclair 13 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 225 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:
 Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

 Inférieure:
 1,5 Vol %

 Supérieure:
 20,0 Vol %

· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u> 12 hPa

Densité à 20 °C: 0,99 +/- 0,02 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur. Non déterminé.
 Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

(suite page 10)



Page: 10/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 9)

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 45,9 %

 VOC (CE)
 45,90 %

VOCV (CH) Lösemittelgehalt EPOXY bulk:

VOCV (CH) 459 g/l

Teneur en substances solides: 1,5 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique stabil/stable
- · <u>Décomposition thermique/conditions à éviter:</u> Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

· Indications complémentaires:

Si la concentration d'application prescrite est respectée, il n'y a aucun risque de formation d'émulsions stables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral LD50 36789 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 30,5 mg/l

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral LD50 5660 mg/kg (rat)
Dermique LD50 13000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 6 mg/l (rat)



Page: 11/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 10)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8532 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5045 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 30 mg/l (rat)

CAS: 67-64-1 acétone

 Oral
 LD50
 5800 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 20000 mg/kg (lapin)

 CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral LD50 5660 mg/kg (rat)
Dermique LD50 4000 mg/kg (lapin)

CAS: 64-18-6 acide formique

Oral LD50 1100 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 3 mg/l (ATE)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 12)



Page: 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 11)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Catalogue européen des déchets
- HP 3 Inflammable
- HP 4 Irritant irritation cutanée et lésions oculaires
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

UN1866

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · 14.2 Designation officielle de transport de l'ONO · ADR/RID/ADN 186

1866 RÉSINE EN SOLUTION, Dispositions

spéciales 640D RESIN SOLUTION

· <u>IMDG, IATA</u> RESIN

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR,RID,ADN, IMDG, IATA



• Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

(suite page 13)



Page: 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 12)

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR,RID,ADN, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

 · Indice Kemler:
 33

 · No EMS:
 F-E,S-E

 · Stowage Category
 B

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

• Quantités limitées (LQ) 5L • Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

2
D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

• Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION,

DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55

(suite page 14)



Page: 14/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2016 Numéro de version 1 Révision: 15.05.2016

Nom du produit: BRUNOX® epoxy (BULK)

(suite de la page 13)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR